

Initiatives ministérielles

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canada): Monsieur le Président, je veux prendre la parole encore une fois pour parler de ce projet de loi. Cette mesure législative arrive à un moment où l'infrastructure des transports dans le Canada atlantique est en péril. Au moment même où le gouvernement fait d'importantes propositions pour la création d'une union économique et d'un marché commun au Canada, cette mesure législative, qui supprime le tarif de l'Est sans prévoir de solution de rechange raisonnable, bat en brèche tous ces objectifs louables.

Si nous n'avons pas, dans le Canada atlantique, une infrastructure adéquate et concurrentielle dans le secteur des transports—et c'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles nous faisons partie de ce pays depuis la Confédération—comment pouvons-nous espérer participer à une union économique viable? C'est là le fond du débat d'aujourd'hui.

Cette mesure législative arrive deux ans trop tard, car le gouvernement a déjà supprimé le tarif de l'Est sans même consulter le Parlement. En fait, lorsque le projet de loi initial, le C-26, a été présenté à la Chambre au cours de la dernière législature, le tarif de l'Est avait déjà été supprimé et les conséquences de cette décision s'étaient déjà fait sentir, notamment la fermeture du silo portuaire de Saint John et la réduction des activités au silo portuaire de Halifax.

Cela m'amène à soulever une question de procédure qui découle de l'arrogance dont le gouvernement a fait preuve en présentant cette mesure législative après que le programme avait été supprimé et, pour comble, en la présentant de nouveau sans respecter les étapes normales à suivre lorsqu'un gouvernement ouvre une nouvelle législature avec un discours du Trône.

Cet abus du Parlement et l'arrogance dont le gouvernement a fait preuve en procédant de cette façon ne sont qu'un autre affront envers les habitants du Canada atlantique.

Je ne voudrais pas, à ce moment-ci, limiter mes remarques à cette question de procédure parce que le fond du projet de loi est aussi très important. Le tarif de l'Est était un bon moyen de faire baisser les prix des produits agricoles au Canada atlantique en facilitant le transport des céréales dont les producteurs de l'Est ont besoin. Par conséquent, la suppression de cette subvention sans solution de rechange adéquate met les producteurs agricoles

du Canada atlantique dans une situation précaire, sans parler des minotiers de Halifax.

Ce qui est surprenant aussi dans toute cette affaire, c'est que le gouvernement avait le choix. Il pouvait faire autre chose que simplement supprimer cette subvention. En fait, il a demandé qu'une étude soit effectuée à ce sujet. Les auteurs du rapport ont proposé au gouvernement une méthode plus efficace et viable de subventionner le transport des céréales dans l'est du pays, afin que les gens et les industries qui comptent énormément sur ce service puissent continuer à profiter d'avantages que le tarif de l'Est aurait pu fournir aux agriculteurs et aux minotiers du Canada atlantique, mais de façon moins efficace et plus coûteuse.

Le gouvernement a plutôt décidé de supprimer les subventions, d'éliminer le programme et d'attendre un bon bout de temps avant de faire entériner sa décision par le Parlement.

Cette décision est une autre insulte faite aux Canadiens de l'Atlantique, puisqu'ils perdent une infrastructure qui leur est essentielle et ont nettement l'impression de ne pas avoir participé au processus décisionnel. Quand ils ont offert leur opinion, quand ils ont accepté de participer, comme l'ont fait les membres de la Commission des transports des provinces de l'Atlantique qui ont collaboré à cette étude et fourni au Comité des transports des conseils sur la façon de moderniser et de réorienter les programmes de subvention établis à l'intention de l'est du pays, le gouvernement fédéral a préféré ne pas tenir compte de leur avis. Il leur a dit: «Nous allons de l'avant avec nos propositions. Merci beaucoup de votre collaboration, mais nous ne voulons pas vous écouter. Nous avons déjà pris notre décision.»

• (1240)

Le mépris avec lequel les opinions des Canadiens de l'Atlantique et de leurs associations ont été traitées est l'un des traits caractéristiques du gouvernement, ce qui est d'ailleurs très visible dans le projet de loi dont nous sommes saisis.

En s'opposant à la mesure législative, les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent montrer que le transport est un sujet qui inquiète les habitants du Canada atlantique. Ceux-ci veulent être en mesure de jouer selon des règles équitables et n'accepteront pas sans broncher l'élimination et l'effondrement de l'infrastructure du transport que prévoit le projet de loi.